

Communiqué de presse
Le 18 décembre 2007

Interdiction de vente des boissons alcoolisées aux jeunes Nouveau matériel de formation pour le personnel de vente

Des tests d'achat effectués dans toute la Suisse montrent que l'interdiction de vendre des spiritueux aux mineurs n'est pas suffisamment respectée. C'est pourquoi le Groupement suisse des spiritueux de marque, en collaboration avec la Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme, a mis au point un matériel de formation intitulé « Comment dire non ». Celui-ci comporte un film, livré sur DVD, un manuel du formateur et des dépliants multilingues à remettre aux jeunes clients qui ne comprennent pas le refus de vente.

Méconnaissance de la loi, crainte de la réaction des clients sont autant de facteurs qui expliquent que l'interdiction de vente est insuffisamment respectée. Le Groupement suisse des spiritueux de marque (GSM) et la Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme (FEGPA) se sont donc attaqués à ce problème en expliquant de manière concrète « comment dire non ». Ce matériel de formation s'adresse non seulement au personnel de caisse des magasins et grandes surfaces ainsi que des shops de stations-service, mais aussi au personnel de service des débits de boissons. Preuve de l'intérêt d'un tel matériel, sa production a été soutenue financièrement par la Régie fédérale des alcools, l'Union pétrolière suisse et la Loterie romande.

Une formation basée sur des cas pratiques

Le film est composé de six sketches, reprenant des situations réelles : trois scènes représentent des situations qui se produisent dans un bar ou une discothèque, deux scènes sont typiques de supermarchés et la dernière présente une situation de shop de station-service. Des témoignages de personnes confrontées à ces situations complètent les scènes jouées par des acteurs.

Un petit personnage nommé Art, en référence à l'art.41 de la loi sur l'alcool (article qui fait interdiction de vendre des spiritueux aux mineurs) sert de fil rouge au DVD. Le DVD est disponible gratuitement en français et en allemand, et avec une version sous-titrée en italien.

Ce matériel est une version augmentée et mise à jour d'un kit de formation édité pour la première fois en 2000.

Freiner la consommation abusive des jeunes

A un moment où le « binge drinking », autrement dit la cuite du samedi soir, prend une ampleur inquiétante en Europe, il est indispensable que la législation en vigueur soit appliquée pleinement. « La loi a été créée pour protéger la santé des mineurs. Pour eux, pas de consommation de spiritueux, rappelle René Allemann, travailleur social communautaire à la FEGPA. Il est impératif de la faire respecter. » Cette position est entièrement partagée par la branche : « assumant sa responsabilité sociale, notre Groupement a toujours pris position pour le respect des lois et règlements en vigueur, dit Ferdinando Talarico, Président du GSM. Avec ce matériel, nous y contribuons de manière concrète. »

• Le film peut être visionné :

- sur le site web du GSM, www.spiritueuxdemarque.ch, rubrique « activités »
- sur le site web de la FEGPA, www.prevention.ch/documents/documents_cadre/entreprises

• Des photos haute définition peuvent être téléchargées depuis :

<http://www.rezo.ch/stock/gsmvisuels/index.html>

Sont à votre disposition pour répondre à vos questions :

- pour le GSM, Ferdinando Talarico, Président, tél. 022 702 16 58, courriel : ftalarico@opres.ch
- pour la FEGPA, René Allemann, 022 321 00 21, courriel : info@fegpa.ch.